



Abandon de poste alternance

Par **ste1402**, le **14/03/2020** à **19:28**

Bonjour,

Voilà ma situation. Je suis en DUT techniques de commercialisation en alternance. A ce jour, 3 mois avant mon oral de fin d'année je n'ai encore jamais réalisé de missions en lien avec ma formation. J'aurais mon diplôme début juillet, mais mon contrat terminé fin août et je ne veux absolument pas travailler là-bas cet été pour me faire exploiter encore plus.

Si mon employeur refuse la rupture de contrat à l'amiable, qu'est-ce que je risque à faire un abandon de poste un fois que j'ai les résultats de mon diplôme ?

Sachant que début septembre je pars à l'étranger, j'aimerais avoir des vacances et du temps pour préparer mon départ à l'étranger.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **19/03/2020** à **07:40**

Bonjour,

A savoir où sont vos priorités : préparer vos vacances ou préparer votre avenir, à vous de choisir.

Par **P.M.**, le **19/03/2020** à **13:30**

Bonjour,

Si vous avez passé votre diplôme, votre avenir semble assuré surtout si l'employeur ne remplit pas ses obligations de formation mais pour répondre à votre interrogation plus précisément et juridiquement, il faudrait que vous indiquiez si vous êtes en contrat de professionnalisation ou en apprentissage...